

***Le Maire,***

*Rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Maison de la Jeunesse, une partie du bâtiment (rez-de-chaussée et étage) sera affectée à l'aménagement d'un Centre de Loisirs Sans Hébergements destiné à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans.*

*L'espace réservé au CLSH est évalué à 350 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 1 697 m<sup>2</sup> de SHON.*

*Selon les critères établis, ces espaces sont subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009.*

*Le montant estimatif de ces travaux est évalué à 492 723,- € HT, soit un coût global de travaux estimé à 2 389 000,- € HT, ramené à la superficie de l'espace réservé au CLSH par rapport au bâtiment intégral ( $\frac{2\,389\,000,- \times 350\,m^2}{1\,697\,m^2}$ )*

*Conformément aux critères retenus, l'enveloppe subventionnable sera limitée à un maximum de 400 000,- € HT.*

*Le plan de financement prévisionnel de cette construction pourrait s'établir ainsi :*

<i>Etat (DGE 2009)</i>	<i>120 000,-€</i>	<i>(30 % de 400 000,-€)</i>
<i>Etat (DGE 2008)</i>	<i>80 000,- €</i>	<i>(20 % de 400 000,- € sur les crèches)</i>
<i>CAF</i>	<i>PM</i>	<i>(uniquement sur crèches)</i>
<i>Département</i>	<i>PM</i>	<i>(dossier non déposé)</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>2 189 000 €</i>	
 <b><i>TOTAL HT</i></b>	 <b><i>2 389 000,- €</i></b>	
 <i>TOTAL TTC</i>	 <i>2 857 244,- €</i>	

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Oùï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON et Richard CIAPPARA qui s'abstiennent :*

- adopte le projet d'aménagement d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement à la Maison de la Jeunesse,*
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé*

- *sollicite une subvention Etat de 120 000,- € au titre de la Dotation Globale d'Equipement.*